

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

Délibération N° DE 84-2020

Objet : Montant des attributions de compensation 2020

Rapporteur : Philippe AUDURIER

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 29 octobre 2020 afin d'actualiser le coût des 3 services communs pour l'année 2020 et constater le report du transfert de la compétence piscine en 2021.

Le rapport de la CLECT a été transmis aux communes membres pour approbation.

Il revient désormais au Conseil communautaire d'acter les attributions de compensation définitives des communes membres de Douarnenez communauté pour l'année 2020 inscrites dans le tableau ci-dessous sur la base du rapport de CLECT.

	Base provisoire AC 2020	Actualisation coût services communs	Report transfert piscine	AC définitive 2020
Kerlaz	- 65 946,00	-		- 65 946,00
Le Juch	- 76 836,00	-		- 76 836,00
Poullan	- 123 896,00	-		- 123 896,00
Pouldergat	- 108 858,00	-		- 108 858,00
Douarnenez	827 038,00	13 069,00	176 175,00	1 016 282,00

Vu l'avis de la commission Finances du 9 novembre 2020,
Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,

Il est proposé :

- D'approuver les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 26 novembre 2020

Le Président,
Philippe AUDURIER

